

**BURKINA FASO**

-----  
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
(CDD)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°128 :** **RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES  
POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT,  
EXERCICE 2025**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD), par le député  
**Aboubacar KABRE**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 19 décembre 2024 de 08 heures 14 minutes à 09 heures 10 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, dans sa salle, sous la présidence du député Alain Diédon HIEN, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné les députés Aboubacar KABRE et Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Cependant, suite à l'adoption de la résolution n°008-2024/ALT du 27 novembre 2024 portant composition des commissions générales de l'Assemblée législative de transition, seul le député Aboubacar KABRE a pris part à la finalisation des travaux de la COMFIB. En rappel, ces travaux ont concerné :

- des travaux préparatoires relatifs à l'élaboration et à la validation des questionnaires budgétaires ;
- des travaux des sous-commissions qui se sont déroulés dans les salles de commissions de l'Assemblée législative de transition ;
- l'appropriation du projet de loi. Au regard de la spécificité et de la procédure particulière d'examen de la loi de finances, cette séance a regroupé l'ensemble des députés de la COMFIB et des représentants des autres commissions saisies pour avis ;
- l'audition du Gouvernement qui s'est déroulée le samedi 14 décembre 2024;
- l'adoption du rapport relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 qui s'est tenue le jeudi 19 décembre 2024.

Tous ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB.

En prélude à l'audition du Gouvernement au niveau de la COMFIB, la CDD a organisé le mardi 26 novembre 2024, de 14 heures 17 minutes à 18 heures 30 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés membres de la CDD de formuler des préoccupations qui ont

été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition à la COMFIB par le député rapporteur.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en trois points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen par la COMFIB des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2025.

### **I.1. De l'audition du Gouvernement**

En prélude à l'audition du Gouvernement, la COMFIB a, au cours des travaux préparatoires, procédé à l'audition des équipes techniques des ministères et institutions ainsi que des régies de recettes du lundi 21 au jeudi 24 octobre 2024. Par la suite, elle a auditionné, du jeudi 28 novembre au vendredi 13 décembre 2024, les Présidents d'institutions, les ministres et le Gouvernement.

Le Gouvernement, lors de son audition, était représenté par Dr Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'audition du Gouvernement sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, s'est déroulée le samedi 14 décembre 2024 de 09 heures 00 minute à 17 heures 35 minutes autour des points suivants :

- le contexte économique ;
- les grandes orientations du budget 2025 ;
- les prévisions budgétaires 2025 ;
- les résultats des arbitrages opérés par Son Excellence Monsieur le Président du Faso ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;
- les comptes d'affectation spéciale du Trésor ;
- les mesures d'accompagnement.

Le contenu de ces différents points figure dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **1.2. Du débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres sur :

- l'apport des nouvelles raffineries d'or en termes de recettes dans le budget de l'Etat ;
- la situation, à date, de Sopatel Silmandé Hôtel ;
- les mesures prévues par le Gouvernement pour les sociétés d'Etat ayant un déficit chronique comme la Société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale (SOGEMAB) ;
- le niveau d'évolution du dossier de recouvrement des créances de SITARAIL par le concours de l'Agent judiciaire de l'Etat (AJE) sollicité par la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) ;
- l'état de mise en œuvre de la réforme sur la numérisation des parcelles loties et hors lotissements ;
- l'évaluation du potentiel fiscal de l'Impôt sur les revenus fonciers (IRF) ;
- les mesures prévues par le Ministère de l'Economie et des finances pour juguler le phénomène de la fraude sur la TVA ;

- la détermination par le Gouvernement de l'indice de dépendance de la fiscalité nationale par rapport aux entreprises étrangères (entreprises à capitaux étrangers) ;
- les mesures envisagées pour maîtriser le départ des opérateurs économiques burkinabè vers d'autres pays ;
- l'évaluation financière, éventuellement faite par le Gouvernement, des retombées de la dénonciation des conventions fiscales avec la France ;
- les mesures envisagées par la Direction générale des impôts (DGI) pour permettre l'identification et la sédentarisation des acteurs dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale au niveau du secteur informel ;
- les difficultés liées à la saisine effective du Comité national de la dette publique (CNDP) avant la conclusion des conventions/accords de financement en dépit des nombreuses recommandations de la COMFIB à cette fin et les mesures prises pour corriger cette situation ;
- la maîtrise de la dépense fiscale dans notre pays ;
- les conditions d'émission des avis du Secrétariat permanent du comité de politique fiscale (SP-CPF) sur les différentes dérogations fiscales et la nature de ces avis ;
- les raisons du maintien de la suspension « du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) » ;
- les mesures prises pour maîtriser la progression rapide de la dette intérieure à court et à moyen termes ;
- les conséquences économiques du retrait de notre pays de la CEDEAO et les dispositions prises pour faire face aux effets négatifs de ce retrait ;
- les solutions préconisées par le Gouvernement pour atténuer la cherté de la vie ;
- la question de la pertinence du niveau d'inflation projeté au regard des marges de manœuvre réduites dans les facteurs explicatifs exogènes ;

- les modalités de paiement des partenaires privés dans les PPP à paiement par les usagers ;
- les raisons qui expliquent la différence de près de 46 milliards entre le coût initial et le coût actuel de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou et la précision du coût définitif de cet ouvrage ;
- les raisons de la baisse des produits financiers entre 2024 et 2025 ;
- la situation d'exécution du Projet « production des cartes consulaires sécurisées pour les ressortissants du Burkina Faso résidant en Côte d'Ivoire » qui est échu depuis septembre 2023 et dont le taux d'exécution est de 69,15% ;
- les mesures que compte prendre le Gouvernement pour minimiser les risques liés aux PPP (passation des marchés, coûts, délais, la qualité des ouvrages ) ;
- les explications relatives à la baisse continue du déficit sur la période notamment celle relative à l'année 2027 ;
- le mécanisme de réalisation des 5 000 logements comptabilisés comme résultats à atteindre par le Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat dont le montant des investissements est de 488 000 000 de F CFA ;
- les raisons du choix des dix ministères dont les résultats attendus sont énumérés dans l'exposé des motifs ;
- la prise en compte du genre et du dividende démographique dans les budgets des ministères ;
- l'assurance de la bonne gestion des deniers publics au regard de la récente actualité sur les malversations commises au niveau du Ministère en charge de l'action humanitaire ;
- la prise en compte des effets de la nouvelle loi relative aux travaux d'intérêt général dans le budget du Ministère en charge de la justice, notamment la construction de nouveaux centres de détention et la réhabilitation des anciennes prisons ;

- les raisons de la différence constatées entre le montant du déficit budgétaire de l'exercice 2023 dans l'exposé des motifs (558 milliards) et celui de la loi de règlement 2023 (404 milliards) ;
- les raisons de la baisse importante, au titre de l'exercice budgétaire 2025, des budgets de l'ASCE-LC et de la Cour des comptes alors que ces structures sont au cœur de la promotion d'une bonne gouvernance ;
- les raisons de la suppression de la section dédiée aux transferts aux collectivités territoriales ;
- les objectifs visés par les mesures de faveur fiscale relatives à l'exonération de la TVA sur l'essence d'aviation et du carburéacteur et l'application d'un taux réduit de TVA de 10% au transport aérien national ;
- la conduite d'une étude préalable, par le Ministère en charge de l'Economie, pour mesurer l'incidence et le potentiel qui seront dégagés de la mesure d'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'application d'une TVA sur les transactions effectuées sur les plateformes numériques ;
- les explications sur les CAS qui n'ont pas connu de début d'exécution (le Compte spécial 131 « Fonds de développement de la statistique » et le Compte spécial 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière » ;
- la situation des activités réalisées dans le cadre de l'exécution des comptes spéciaux 130 « lotissement des centres urbains et ruraux », 131 « Fonds de développement de la statistique », 132 « Cadastre fiscal », 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière » et les justificatifs des faibles taux d'exécution de ces différents comptes ;
- les raisons de l'augmentation du nombre des EPE et l'assurance quant à leur autofinancement réel ;
- les raisons de la baisse du budget du Ministère en charge de l'Action humanitaire (-48,09%) et les variations négatives des dépenses d'investissements (-76,48%) dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire ainsi que les possibilités de prise en charge des Personnes déplacées internes (PDI) pour leur réinstallation ;

- les raisons des augmentations entre 2024 et 2025 des dépenses de personnel de la Primature (30%), du Ministère de la Santé (29,09%), du Ministère de la Transition digitale (20,26%, du Ministère de la Communication (37%) ;
- les explications des hausses des dépenses d'acquisition des biens et services de la Présidence du Faso (29,01%), du Ministère de la communication (31,12%) ;
- le bien-fondé et le mécanisme de financement du projet « Maison du Burkina au Sénégal » ;
- la situation globale (envergure, évaluation financière, mécanisme de financement) du projet de construction du mémorial Thomas Isidore Noël SANKARA ;
- les difficultés rencontrées dans la mise aux normes internationales du Stade du 04 août, le montant engagé dans les travaux et la date de livraison de l'ouvrage ;
- les raisons qui justifient le choix de renvoyer, à un arrêté du MEF, les modalités d'oblitération des timbres acquis par procédés électroniques ;
- une meilleure explication de la nouvelle mesure du *e-timbre* et les difficultés liées à son opérationnalisation ;
- un meilleur éclairage de l'exonération du ciment burkinabè destiné à l'exportation, la pertinence et l'efficacité de cette mesure ainsi que l'assurance que cette exonération ne va pas ouvrir la porte à la fraude ;
- l'élargissement, dans l'exposé des motifs, de la taxe sur les jeux de hasard de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) et les raisons de la non prise en compte de cette mesure dans le dispositif du projet de loi ;
- les difficultés ayant conduit au prolongement, d'un à deux mois, de la durée de validité de l'attestation de situation fiscale ;
- les raisons spécifiques du choix des cinq (05) comptes d'affectation spéciale sur lesquels les charges du personnel sont autorisées à l'article 75, 2<sup>e</sup> alinéa ;

- les raisons de la baisse du budget de la défense alors que l'exposé des motifs semble mettre un accent particulier sur les secteurs de la défense et de la sécurité afin de rendre disponibles les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire ;
- les mesures à court terme prévues pour inverser la tendance de la dette extérieure de notre pays qui a atteint 147,6 milliards FCFA, soit plus de 5% par rapport à fin 2023 ;
- l'allègement du poids des dépenses de personnel, qui a un accroissement annuel moyen de 4,8% sur le budget de l'Etat, à travers un accompagnement ou un soutien efficace du secteur privé national ;
- les raisons qui justifient les différents avenants du projet de construction de la maison des Burkinabè en Côte d'Ivoire ;
- les véritables raisons de la résiliation des projets de contrats PPP à paiement public « *Financement, construction, entretien et maintenance d'un bâtiment R+1 extensible à R+4 à la clinique des travailleurs de Ouagadougou* » signé avec l'Entreprise Abdoul service international ;
- une meilleure précision de la nature de la rubrique « autres charges » qui enregistre une baisse assez significative de 19 200 000 000 F CFA ;
- la situation d'exécution physique et financière, à date, des projets qui devraient se réaliser par voie de partenariat public privé (PPP) et qui sont en instance de résiliation et la présentation des effets financiers et économiques de la résiliation de ces contrats ;
- la prise en compte des réalités du secteur informel par la mesure, consacrée à l'article 568 nouveau du projet de loi, sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux par tout acheteur lorsque le montant de l'achat est supérieur à 1 000 000 F CFA ;
- l'incidence projetée du budget, exercice 2025 sur la question de l'emploi en général au Burkina Faso et le niveau de chômage dans notre pays en fin d'année 2024.

### **I. 3. De l'examen des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2025 par la COMFIB**

A l'issue du débat général, la COMFIB a examiné le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, article par article et a apprécié les prévisions dudit projet de budget de l'Etat.

Aux termes des travaux de la COMFIB, le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, présente les caractéristiques suivantes :

**Tableau 1 : Synthèse des grandes masses du budget 2025 (en milliers de FCFA)**

<b>Intitulé</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Prévisions LFR 2024</b>	<b>Prévisions 2025</b>	<b>Variation 2025/2024 (%)</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>2 785 135 854</b>	<b>3 030 649 651</b>	<b>3 149 793 951</b>	<b>3,9</b>
<i>Recettes propres</i>	<i>2 616 549 852</i>	<i>2 851 054 830</i>	<i>2 961 994 090</i>	<i>3,9</i>
<i>Recettes extraordinaires</i>	<i>168 586 002</i>	<i>179 594 821</i>	<i>187 799 861</i>	<i>4,6</i>
<b>Dépenses totales</b>	<b>3 343 142 113</b>	<b>3 706 124 893</b>	<b>3 612 272 641</b>	<b>-2,5</b>
<i>Dépenses ordinaires</i>	<i>2 089 190 647</i>	<i>2 311 196 529</i>	<i>2 402 395 042</i>	<i>3,9</i>
<i>Dépenses en capital</i>	<i>1 253 951 466</i>	<i>1 394 928 364</i>	<i>1 209 877 599</i>	<i>-13,3</i>
<b>Soldes caractéristiques</b>				
<b>Epargne budgétaire</b>	<b>527 359 205</b>	<b>539 858 301</b>	<b>559 599 048</b>	<b>3,6</b>
<b>Déficit budgétaire</b>	<b>-558 006 259</b>	<b>-675 475 242</b>	<b>-462 478 690</b>	<b>-31,5</b>

Source : Rapport COMFIB 2024

Le résumé des grandes masses du budget 2025 se présente comme suit :

- **recettes totales : 3 149 793 951 000 de francs CFA** dans la LFI 2025 contre **3 030 649 651 000 de francs CFA** dans la LFR 2024, soit une augmentation de **3,9%** ;
- **dépenses totales : 3 612 272 641 000 de francs CFA** dans la LFI 2025 contre **3 706 124 893 000 de francs CFA** dans la LFR 2024, soit une baisse de **2,5%** ;

- **épargne budgétaire : 559 599 048 000 de francs CFA** dans la LFI 2025 contre **539 858 301 000 de francs CFA** dans la LFR 2024, soit une amélioration de **3,6%** ;
- **déficit budgétaire : -462 478 690 000 de francs CFA** dans la LFI 2025 contre **-675 475 242 000 de francs CFA** dans la LFR 2024, soit une dégradation de **212 996 552 000 de francs CFA**.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Les commissaires ont apprécié les situations d'exécution et les prévisions des départements ministériels relevant des domaines d'attribution de la Commission du développement durable (CDD).

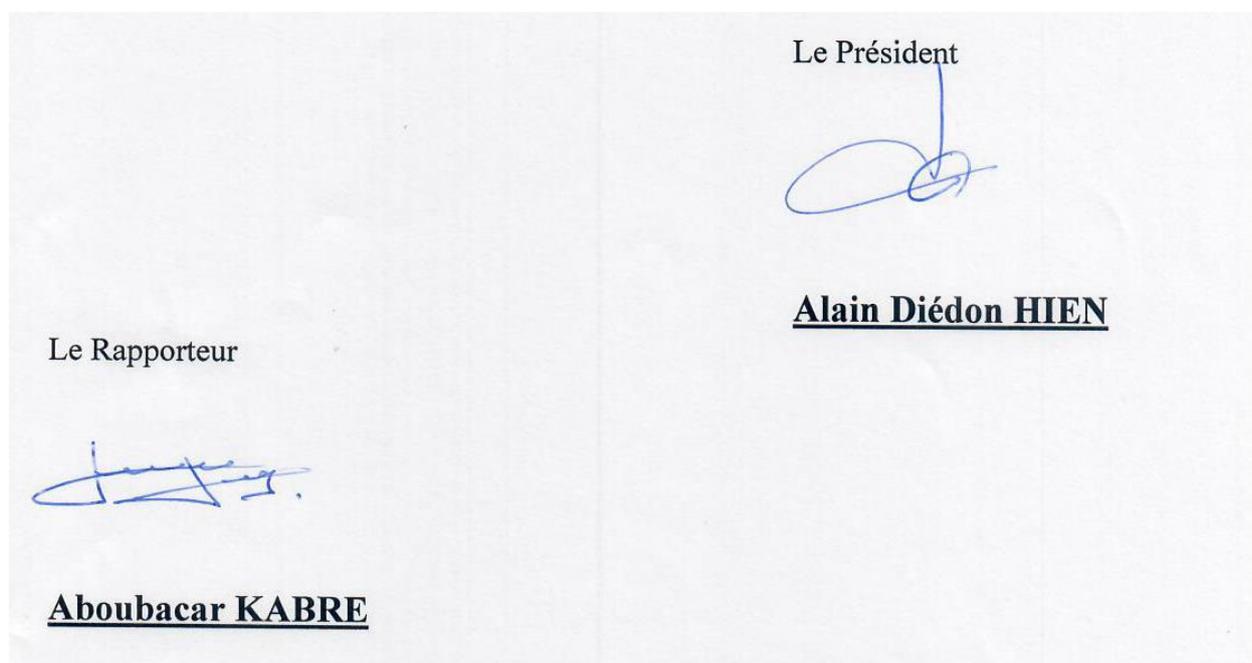
De ce qui précède, la CDD note que les orientations et choix stratégiques du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 sont en adéquation avec les axes prioritaires définis dans le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de la Transition.

De plus, elle estime que la configuration actuelle du projet de budget de l'Etat, exercice 2025 permettra de rationaliser davantage les charges de fonctionnement des ministères et institutions en vue de dégager des espaces budgétaires pour financer les investissements structurants. En outre, la Commission souhaite que l'exécution de ce budget améliore considérablement les conditions de vie des populations en général et des couches vulnérables en particulier.

Elle estime enfin que l'exécution du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, combinée avec une bonne dynamique de reconquête du territoire national en 2025, va contribuer au développement économique du Burkina Faso et au bien-être social des populations. Elle exhorte donc le Gouvernement à privilégier les principes du développement durable dans l'exécution budgétaire pour l'année 2025.

Par conséquent, la Commission du développement durable (CDD) donne un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Ouagadougou, le 19 décembre 2024



**LISTE DES DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE  
D'APPROPRIATION DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	TUINA Kanibè	Vice-président	PDCE
2.	SIDIBE Mariam	1 <sup>re</sup> Secrétaire	PP
3.	HIEN Diédon Alain	2 <sup>e</sup> Secrétaire	OSC
4.	BONZI Nonyeza	Membre	FVR
5.	KABRE Kalifa	Membre	FVR
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	PDCE
7.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE
8.	NIGNAN Dida	Membre	FDS
9.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	Membre	FDS

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A LA SEANCE  
D'APPROPRIATION DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	KONE Moussa	Président	En déplacement
2.	NIGNAN Dida	Membre	En déplacement

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF A LA  
SEANCE D'APPROPRIATION DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
4.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
7.	OUATTARA Madina	Stagiaire

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'ADOPTION DU  
RAPPORT DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	HIEN Diédon Alain	Président	OSC
2.	KABRE Aboubacar	Vice-président	PDCE
3.	KABRE Kalifa	1 <sup>re</sup> Secrétaire	FVR
4.	FOFANA Haoua	Membre	FDS
5.	OUEDRAOGO K. Aguératou Kiiswensida	Membre	PP
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	Membre	FDS
7.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP
8.	ZONGO Kiswensida Evariste	Membre	PDCE

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A LA SEANCE D'ADOPTION DU  
RAPPORT DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille
2.	ZONGO Sayouba	PDCE	En mission

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT**  
**A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU JEUDI 19 DECEMBRE**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
4.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
7.	OUATTARA Madina	Stagiaire